

Présentation du Projet PRCIEG

Introduction.

Le projet PRCIEG a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale en date du 22 avril 2015. La signature de l'Accord de financement de Don a eu lieu le 1^{er} avril 2016. La mise en vigueur du projet initialement fixée au 30 juin 2015 (par le document d'évaluation du projet PAD) est intervenue en date du 19 août 2016. Le lancement officiel du projet PRCIEG auquel toutes les parties prenantes ont pris part a été organisé en date du 26 octobre 2016.

Par rapport à la date de mise en vigueur, le projet enregistrait déjà un retard de démarrage estimé à 1 année et 4 mois. Ce retard avait été causé par des contraintes administratives et techniques inhérentes à la satisfaction des conditions de mise en vigueur du projet.

Dès son montage, le projet PRCIEG a été élaboré dans l'esprit de mobiliser des financements par la participation de plusieurs bailleurs.

Le financement du projet est assuré par un Don IDA d'un montant de 15,7 millions de DTS (soit 22 millions de USD), décaissables jusqu'au 30 avril 2021. La date de clôture des engagements était fixée au 31 décembre 2021.

La clôture du projet est fixée au 31 décembre 2021.

1. DESCRIPTION DU PROJET.

1.1. Objectifs du projet.

La mission principale du « Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG) » est de renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement pour améliorer la gestion budgétaire. Cet objectif de développement du projet (ODP) sera réalisé à travers les objectifs spécifiques suivant :

- 1) Moderniser la politique et l'administration fiscales pour améliorer la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales de l'Etat ;
- 2) Améliorer le contrôle des dépenses publiques ;
- 3) Renforcer les capacités institutionnelles de l'ISTEEBU à produire des statistiques ponctuelles et de haute qualité pour la prise de décisions politiques, à améliorer la production des statistiques socioéconomiques et financières à temps pour élaborer les politiques publiques ;
- 4) Améliorer les capacités de régulation et du cadre réglementaire du secteur minier.

Ces objectifs spécifiques constituent les 4 composantes des activités du projet qui, à leur tour sont réparties en 16 sous-composantes. Ces sous composantes sont par la suite subdivisées en activités et en sous activités. Les appuis de chaque composante sont destinés à des acteurs/bénéficiaires identifiés lors de la conception du projet par rapport aux besoins ressentis dans les différentes structures étatiques.

1.1.1. Composante I : Modernisation de la politique et de l'administration fiscale

1.1.1.1. Brève description de la composante

La composante I comporte quatre sous-composantes à savoir le:

- Renforcement des fonctions de la politique fiscale au MFBP ;
- Soutien à la modélisation macroéconomique ;
- Modernisation de l'administration fiscale via un système intégré d'administration des impôts et taxes et de gestion d'audits fondée sur une analyse des risques ;
- Amélioration des pratiques de collecte des recettes provenant de l'exploitation minière.

Les appuis de la 1^{ère} composante sont destinés à la Direction de la Politique Fiscale (DPF), à la Cellule d'Appui Chargée des Réformes (CASR), (iii) à l'Office Burundais des Recettes (OBR), (iv) au Ministère de l'Energie et des Mines (MEM).

1.1.1.2. Les indicateurs de performance de la 1ère composante.

Le montage du projet a prévu des résultats à atteindre sur les 5 années d'exécution des activités. L'évaluation de ces résultats a été envisagée à travers une matrice de résultats échelonnée sur la période couverte par le projet. La mesure des progrès atteints étant effectuée périodiquement (trimestrielle, semestrielle ou annuelle) suivant la nature/typologie de l'indicateur, nous présentons dans les lignes qui suivent les indicateurs définis dans le document du projet (PAD) associé par la cible finale en fin du projet (dernière année).

Ainsi, les performances de la 1^{ère} composante seront évaluées suivant 4 indicateurs dont 1 indicateur pour la mesure de performances de l'Objectif de Développement du Projet (ODP) et 3 indicateurs définis par rapport aux composantes du projet.

L'indicateur d'évaluation de la réalisation de l'ODP est défini ci-après :

- 1) Amélioration de la prévisibilité de la politique fiscale (atteindre un taux supérieur de 95% entre le rapport des recettes publiques totales sur le budget initialement approuvé est atteint) ;

Les indicateurs permettant d'évaluer les résultats atteints dans l'exécution des composantes sont :

- 1) Mesures de politique fiscale renforcée par une analyse d'impact ex-ante (50% des mesures fiscales adoptées après leur analyse ex-ante la dernière année du projet) ;
- 2) Nouvelles mesures de politiques fiscales mises en œuvre après un minimum de six mois à partir de la date d'annonce aux contribuables (50% de nouvelles mesures atteint fin du projet)
- 3) Augmentation du respect des obligations des contribuables (respectivement 99,5 % de grands contribuables, 97% de moyens contribuables et 96% de petits contribuables font leurs déclarations d'impôts dans les délais réglementaires) ;
- 4) Recettes fiscales internes collectées hors de la ville de Bujumbura, sur le total des recettes intérieures collectées au cours d'une année donnée (2,5% à la fin du projet) ;
- 5) Taux d'achèvement des audits (80% atteints à la fin du projet).

1.1.2. Composante 2 : Renforcement de la gestion et du contrôle des dépenses publiques.

1.1.2.1. Brève description de la composante

La composante II comporte quatre sous – composantes à savoir :

- Renforcement des capacités de planification, coordination et création de consensus sur la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques de l'État
- Amélioration des fonctionnalités et de l'utilisation des nouveaux systèmes intégrés de gestion des finances
- Établissement des piliers pour la mise en œuvre de budgets-programmes
- Renforcement des fonctions d'audit et de contrôle externe

1.1.2.2. Les indicateurs de performance de la 2ème composante.

L'indicateur de mesure des performances de l'objectif global du projet est :

- 1) Nombre de budget-programmes rattachés à la loi de finances sont défendus par les ministères sectoriels au Parlement (3 à la fin du projet) ;

Les indicateurs d'évaluation des résultats atteints dans l'exécution des activités de la 2^{ème} composante sont :

- 1) Réduction des délais de traitement des dossiers de dépenses auprès des différents acteurs de la chaîne de la dépense (moyenne trimestrielle)
- 2) Nombre de bénéficiaires des cours de formation sur le programme budgétaire, dont au moins 80% passent le test final / obtiennent le certificat (120 au total dont 96 réussissant le test final).
- 3) Nombre de rapports d'audits produits par la Cour des Comptes conformes aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI) (au total 185 rapports à la fin du projet).

1.1.3. Composante 3 : Amélioration de la performance institutionnelle de l'ISTEEBU

1.1.3.1. Brève description de la composante

La composante III est subdivisée en 4 sous – composantes :

- Adoption d'un système de gestion axée sur les résultats pour renforcer la performance de l'ISTEEBU
- Renforcement du système de gestion des ressources humaines de l'ISTEEBU
- Amélioration de la qualité des statistiques et soutien à la production de données à temps
- Amélioration de l'accès aux données et de la diffusion des statistiques nationales et des données micro.

1.1.3.2. Les indicateurs de performance de la 3ème composante.

L'indicateur de mesure de l'objectif global du projet est :

- 1) Nombre de produits statistiques conformes aux normes internationales mis régulièrement et à temps à la disposition des utilisateurs par l'ISTEEBU (20 produits statistiques conformes aux normes internationales sont produits)

Les 5 indicateurs de mesure des progrès atteints dans l'exécution des activités de la 3ème composante sont :

- 1) Statistiques nationales publiées conformément aux cibles initiales fixées par le programme institutionnel annuel de l'ISTEEBU (atteindre un taux de 75% dans l'exécution du programme ISTEEBU) ;
- 2) Système d'évaluation de la performance et mécanismes d'évaluation développés et mis en œuvre pour tous les employés techniques de l'ISTEEBU ;
- 3) Nombre de membres du personnel de l'ISTEEBU formés et évalués avec satisfaction sur des sujets spécialisés en vue d'améliorer la qualité des produits, dont au moins 25 % de femmes (au total 120 personnes dont 30 femmes sont formées).
- 4) Données statistiques mises à la disposition publique des utilisateurs par le programme Données accélérées et le site web de l'ISTEEBU (80% du total des statistiques produites dans une année donnée par l'ISTEEBU et les autres membres du SSN) ;
- 5) Bénéficiaires satisfaits de la qualité des services fournis par l'ISTEEBU (45% des répondants aux enquêtes de satisfaction des utilisateurs).

1.1.4. Composante 4 : Amélioration des capacités de régulations du secteur minier et des pratiques minières

1.1.4.1. Brève description de la composante

Le projet apporte une assistance au Ministère de l'Energie et des Mines. Les appuis sont destinés à deux Directions Générales en l'occurrence la Direction Générale de la Recherche Géologique et du Cadastre Minier (DGRGCM) et l'Office Burundais des Recettes (OBM). Lors du montage du projet, les activités du projet devraient être réalisées sous la responsabilité de la Direction Générale de la Recherche Géologique et du Cadastre Minier. L'OBM a été mise en place par décret N°100/112 du 30 mai 2016 portant création et missions et fonctionnement de l'OBM et les responsabilités d'inspection minières ont été transférées à l'OBM.

La 4ème composante comprend 3 sous composantes à savoir :

- Soutien aux réformes organisationnelles au Ministère de l'Énergie et des Mines
- Amélioration des directives relatives à la réglementation des opérations de l'activité minière artisanale et à petite échelle (ASM) et leur mise en application
- Amélioration de la transparence des données minières.

1.1.4.2. Les indicateurs de performance de la 4ème composante.

Les progrès envisagés dans l'évaluation des résultats de la 4ème composante sont évalués à travers 4 indicateurs suivants :

Indicateurs de mesure de l'objectifs global du projet sont :

- 1) Amélioration du cadre réglementaire et de la gestion dans le secteur minier

Les s indicateurs de mesure des progrès atteints dans l'exécution des activités de la 3ème composante sont :

- 1) Pourcentage moyen de mines artisanales et petites mines (ASM) inspectées trimestriellement et qui ne respectent pas la réglementation minière et la fiche d'inspection minière par rapport au total des mines agréées (10% de toutes les catégories de mines à la fin du projet) ;
- 2) Pourcentage de toutes les mesures correctives prises dans les six mois suivant les rapports d'inspection suivies jusqu'à résolution satisfaisante (50% de mesures correctives sont réalisées la dernière année du projet) ;
- 3) Une banque de données sur la production minière et des recettes fiscales minières est mise à jour mensuellement et mise à la disposition du public (12 mise à jour de la base de données produites et mis à la disposition du public).

1.2. Les bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires directs du projet sont les structures des différents Ministères du Gouvernement du Burundi, les Agences publiques ciblées et certaines institutions privées impliquées dans l'amélioration des résultats fixés au projet.

Quant aux bénéficiaires indirects ou ultimes du projet, il s'agit des citoyens du Burundi qui seront gagnants de l'amélioration des services publics en quantité et en qualité. Les bienfaits de cette catégorie des bénéficiaires sont corrélés aux résultats attendus du projet qui seront mesurés ou évalués progressivement suivant l'exécution du projet.

Les bénéficiaires directs du projet définis comme acteurs impliqués dans la conduite des activités ou réformes envisagées par le projet sont les suivants :

	Bénéficiaires	Ministère de tutelle
1	Direction de la Politique Fiscale	Ministère en charge des Finances
2	Cellule d'Appui Chargée des Réformes (CASR)	Ministère en charge des Finances
3	Cour des Comptes (CdC)	Parlement
4	Direction de la recherche Géologique et Minière(MEM)	Ministère de l'Energie et des Mines (MEM)
5	Institut de Statistique et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU)	Ministère en charge des Finances
6	Office Burundais des Mines (OBM)	MEM
7	Office Burundais des Recettes (OBR)	Ministère en charge des Finances
8	Ordre des Professionnels Comptables (OPC)	Privé
9	Direction Informatique du Ministère en charge des Finances (modernisation du Système de Gestion Intégré des Finances Publiques -SIGEFI)	Ministère en charge des Finances
10	Unités de Gestion du projet (UGP)	Ministère en charge des Finances

Nous rappelons que pour chaque composante, les bénéficiaires directs impliqués à la réalisation des activités sont repris dans la rubrique dédiée au développement de chaque composante.

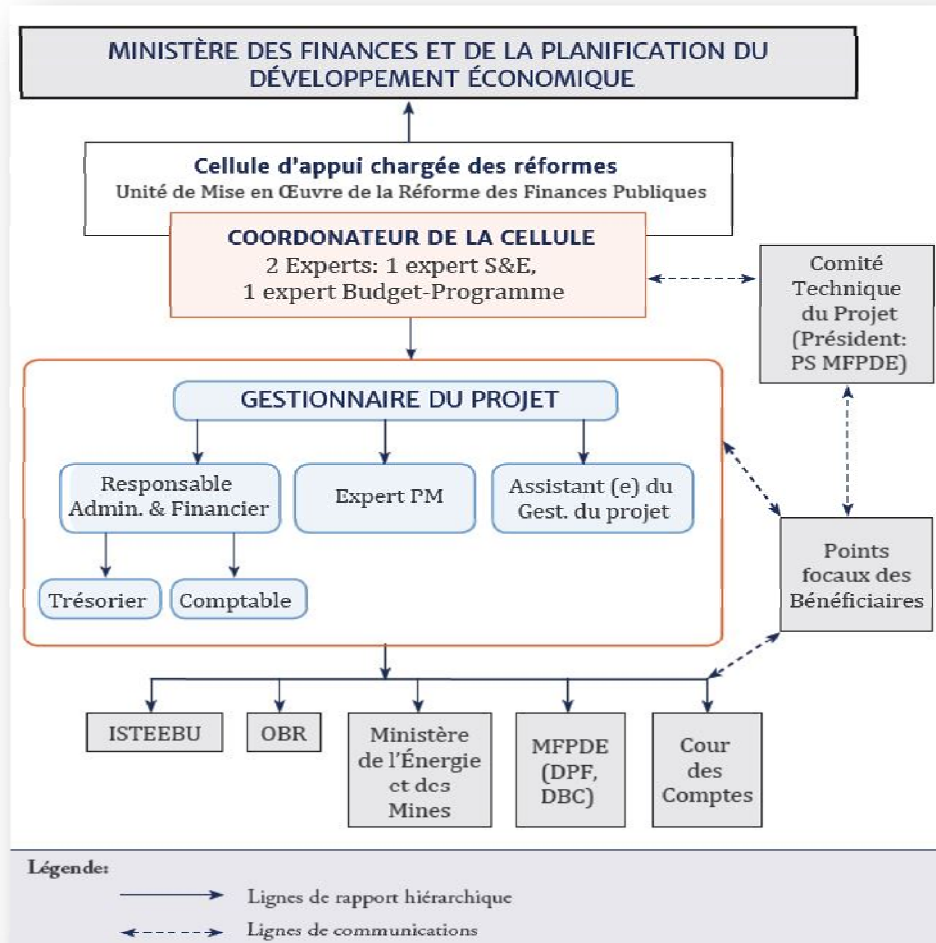
1.3. Le budget du projet par composante.

Le budget initialement approuvé par l'IDA pour financer les activités du projet est réparti par composante comme suit :

Nom de la composante	Coût (millions \$US)
1. Modernisation de la politique et de l'administration fiscales	6,2
2. Renforcement de la gestion et du contrôle des dépenses publiques (y compris la Coordination du projet)	8,9
3. Amélioration du système national statistique (ISTEEBU)	3,3
4. Amélioration des capacités régulatrices du secteur minier et des pratiques minières	3,6
Total	22,0

1.4. Structure organisationnelle

La structure du Projet est illustrée par le schéma ci-après :



1.5. Relations et Communication entre Intervenants.

Le MFBP assume la charge globale du Projet via la Cellule d'Appui Chargée des Réformes des Finances Publiques. La Cellule rend des comptes directement au Secrétaire permanent du MFBP et est également responsable de la mise en œuvre de ce Projet.

La cellule assure la coordination technique et une supervision efficace de toutes les activités relatives au processus de réformes des finances publiques et évalue les avancées des actions de réforme soutenues par ce Projet. La cellule est le principal homologue de la Banque. La Cellule est responsable, par l'UGP, de tous les aspects de gestion du Projet. Ceux-ci comprennent notamment : (i) la préparation et le chiffrage des plans annuels de mise en œuvre basés sur le Plan d'action approuvé par le CTP (qui comprendra des contributions des structures participatives) ; (ii) la gestion des ressources du Projet (dont la gestion financière et la gestion des contrats avec le service de passation des marchés); (iii) le recrutement de contrôleurs externes ; (iv) le suivi des progrès de la mise en œuvre du Projet et de ses impacts; (v) la compilation des activités, du suivi, de l'évaluation, des rapports financiers et d'audit, dont les recommandations post-audit ; (vi) la coordination avec les comités techniques et les départements des structures impliquées ; et (vii) la coordination des activités du Projet avec celles d'autres partenaires internationaux et nationaux.

Le Comité technique de pilotage, nommé par Ordonnance Ministérielle, assure la supervision stratégique de toutes les activités du Projet. Ce Comité, présidé par le Secrétaire permanent du MFBP avec le soutien technique de la Cellule d'Appui Chargée des Réformes au MFBP, est soutenu par des points focaux désignés par leurs institutions respectives.

Les points focaux seront directement impliqués dans les activités du Projet, en facilitant leur gestion quotidienne et leur suivi et en établissant des voies de communication régulières et des échanges entre la Cellule et les bénéficiaires, via l'UGP. Les points focaux aident également les directeurs techniques (*Superviseurs des structures bénéficiaires*) en préparant toute la documentation pertinente devant être discutée lors des réunions des comités techniques internes, auxquelles ils ont le droit d'assister.

Pour les activités en rapport avec la fiscalité minière, un Groupe Technique Interministériel est mis en place par une Ordonnance conjointe des Ministres des FPDE et de l'EM doté d'un règlement d'ordre intérieur adapté à celui du Comité technique de Pilotage.

Les différents intervenants dans le processus de mise en œuvre du Projet devront veiller à valider les activités et opérations après avis de non objections de la Banque. L'exécution des décisions et les communications entre les différentes structures se font à travers l'UGP.